

DÉPARTEMENT  
**ALLIER**  
ARRONDISSEMENT  
**MONTLUÇON**  
COMMUNE  
**LA PETITE MARCHE**

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 10 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le vendredi dix juin à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 7

Absent excusé : TRIPIER Roger – AUCOUTURIER Marie-Ange

Procuration : DEVEAUX Olivier

Présents : IMBERT Didier, LAMERRE Hervé, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, NORRE Bernadette, DUCHIER Laurent, RODRIGUES DO CARMO Eric

### **Secrétaire de séance : MOLINA Pierre**

Date de convocation : 2 juin 2022

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

#### **- SDE 03 Marché d'achat d'électricité:**

Le maire donne lecture au conseil municipal du message reçu du SDE 03 concernant le nouveau marché d'achat d'électricité auprès d'EDF. La dépense pour les 7 mois à venir, pourrait atteindre 8 918 € au lieu de 3 268 € (Estimation d'après la consommation de l'année précédente).

Le conseil estime que des économies d'énergie sont nécessaires. Il est ainsi convenu que les horaires de l'éclairage public seront réduits durant la période hivernale. Le maire prendra l'arrêté qui s'impose. Dans le même ordre d'idée, le loyer de la salle polyvalente sera revu à la hausse. Le nouveau tarif sera voté lors de la prochaine séance du conseil.

#### **- Nomenclature M57 :**

Le maire expose au conseil municipal l'obligation qui va être faite aux communes de passer à la nouvelle nomenclature M57 au 1er janvier 2024 et la possibilité qui leur est offerte d'appliquer cette nomenclature par anticipation au 1er janvier 2023.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le passage à la M57 au 1er janvier 2023.**

#### **- Formation DIF des élus :**

Le maire présente au conseil municipal les possibilités de formation offertes aux élus. Il invite les personnes intéressées à choisir un sujet afin d'organiser prochainement une séance de formation au niveau de la commune.



**- Déviation du cour d'eau de l'étang des Fayes :**

Le maire présente au conseil municipal la demande de M. CARACO, acheteur de l'étang des Fayes (Parcelle D198). Il expose l'obligation qui lui est faite par la police de l'eau, de dévier le cours d'eau qui alimente cet étang et la demande de l'intéressé de procéder aux travaux, sachant qu'il doit mettre en place une nouvelle traversée du chemin communal. L'acheteur prend entièrement à sa charge les travaux demandés.

**Après en avoir délibéré le conseil accepte la demande et autorise M. CARACO à effectuer ces travaux.**

**- CERENA. Recensement des ouvrages communaux :**

Le maire informe le conseil que dans le cadre du « plan national ponts » auquel la commune a candidaté, le CERENA a procédé aux études demandées. Un rapport devrait nous parvenir dans les semaines à venir.

**- Frigo SRPI :**

Le maire informe le conseil municipal que la commune a financé à hauteur de 80 € (Un tiers du prix) le frigo acheté par le SRPI pour la garderie, l'ancien étant hors d'usage. La somme sera créditée sur les dépenses imprévues.

**- Revalorisation du loyer de l'appartement de la mairie :**

Le maire expose au conseil municipal les éléments relatifs aux charges de chauffage de l'appartement actuellement loué par monsieur PAYET. Les frais à la charge du locataire s'élèvent à 781,43 pour la période hivernale écoulée. Afin d'éviter des calculs compliqués et des mauvaises surprises pour les prochains locataires, il propose de fixer un loyer chauffage compris. Ce nouveau loyer mensuel d'un montant de 400 € prendrait effet après le départ de M. PAYET lors du prochain bail.

**Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.**

**- Location garage à M. ROMASTIN :**

Le maire expose au conseil municipal la demande qui a été formulée par M. ROMASTIN de louer le garage situé à côté de la poste et appartenant à la commune. Il propose d'accepter cette demande et de fixer le loyer mensuel à 30 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer le contrat relatif à cette location.**

**- Remplacement chaudière ROMASTIN :**

Le maire informe le conseil municipal que la chaudière gaz de l'appartement loué à M. ROMASTIN est hors d'usage et doit être remplacée. Il demande au conseil l'autorisation d'effectuer les démarches concernant ces travaux : établissement de devis, demandes de subventions.

**Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.**

**- SACEM :**

Le maire expose au conseil municipal la possibilité qui est offerte aux communes de bénéficier d'un tarif préférentiel auprès de la SACEM en souscrivant à un forfait annuel. Cette souscription permet de sonoriser un nombre illimité d'événements pour une somme annuelle de 129,58 € HT.

Le maire propose au conseil de souscrire ce forfait.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.**



**- QUESTIONS DIVERSES :**

- Tour de permanence pour les élections législatives de dimanche 12 juin :

RODRIGUES, LAROCHE, IMBERT en première partie. DUCHIER, DEVEAUX et MOLINA en seconde partie, IMBERT, LAMERE, et NORE en dernière partie.

La séance est levée à 21H15.

Le maire Didier IMBERT



